Annonces légales & administraves

PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Préfet de la Haute-Vienne
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques nº 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête

Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

Sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse :
enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.

La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h mairie annexe de Beaune les Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE :
pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79
et M. Jérôme GASSE :
jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86

Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse :
urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions

susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

305280

francemarches.com
• Plus de 20.000 appels d'offre en cours
• 100% gratuit
• Alertes par email
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

LE POPULAIRE DU CENTRE

8, rue Bernard-Lathière, zone de Romanet – BP 541
87001 Limoges Cedex 1 – Tél. 05.55.58.59.50
Fax 05.55.58.58.79 – CCP 690-80 P LIMOGES

Président du conseil d'administration : **M. Didier MARTINEZ**

Directeur général et Directeur de la publication : **M. Francis GAUMARD**

Rédacteur en chef : **M. Olivier CHAPPERON**

Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 €
RC B56 200 159 - ISSN nº 1625-1985

Commission paritaire : nº 0330 C 86129

Imprimerie : GCF - 124, rue Georges Charpak Zone des Montels - 63118 Cébazat.

Relation abonnés : 09.75.12.40.40 (service gratuit + prix appel)

I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 8, rue Bernard-Lathière, zone de Romanet, BP 541 – 87001 Limoges Cedex 1 :
1) Publicité commerciale. – Tél. 05.55.58.59.90.
2) Petites annonces. – Tél. 04.73.17.30.30.
3) Annonces officielles. – Tél. 04.73.17.31.27.
4) Emploi : carrières et professions. – Tél. 04.73.17.31.26.
5) Avis d'obsèques. – Tél. 04.73.17.31.49.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : Web Tafs – 101, boulevard Murat – CS 51024 – 75731 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.60.

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en Europe à partir de fibres recyclées. L'eutrophisation des eaux est de 0.015 kg/t de papier.

AVIS SERVICES 87

DÉTRESSES

PROTECTION DE L'ENFANCE ■ Dial le Dire 87, Comité Alexis-Danan, 40, rue Charles-Silvestre, 87100 Limoges. ☎ 06.75.61.28.71

■ Allo Enfance Maltraitée ☎ 119.

SOS RACISME ■ Accueil permanence juridique et sociale : 4, allée Fabre-d'Eglantine, 87000 Limoges. ☎ 05.55.35.15.65.

SOS SANS-PAPIERS ■ 4, allée Fabre-d'Eglantine, 87000 Limoges. ☎ 05.55.35.15.30.

SOS-FEMMES ■ « Mots pour Maux », 9, rue Saint-Augustin, 87100 Limoges. ☎ 05.55.79.04.00

SOS PERSONNES AGÉES MALTRAITÉES ■ ☎ 0.892.680.098

SOS AMITIÉ ■ ☎ 09.69.39.29.29.

LE REFUGE ■ Hébergement temporaire et accompagnement psychologique et social des jeunes LGBT+victimes d'homophobie. Ligne nationale 06.31.59.69.30, 7j/7 24h/24. Accueil sur RdV : 14, rue du Balcon, 87000 Limoges. 09.48.50.44.42

CROIX-ROUGE ÉCOUTE ■ ☎ 0800.858.858 (7 j/7).

DROGUES INFO SERVICE ■ ☎ 0800.23.13.13 (appel gratuit d'un poste fixe). ☎ 01.70.23.13.13.

ÉCOUTE CANNABIS ■ ☎ 0811.91.20.20. (7 j/7) de 8 h à 20 h.

ÉCOUTE ALCOOL ■ ☎ 0811.91.30.30. (7 j/7) de 14 h à 20 h.

VIE LIBRE ■ Alcool, brisons le silence ! Écoute et contact au 06.59.04.15.08. (7 j/7, 24h/24h).

AIDES LIMOUSIN ■ (Association de lutte contre le VIH/SIDA et les hépatites), 55, rue Jules-Ferdinand-Baladi, 87000 Limoges. ☎ 05.55.36.10.10. aides-limousin@aides.org - www.aides.org Permanences : lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Permanences CHAMUD : mardi de 16 h à 20 h et jeudi de 14 h à 18 h.

ADOT 87 ■ Association du don d'organes et de tissus, 42, rue Armand-Dutreix, 87000 Limoges. ☎ 05.86.73.06.29 ; 06.24.66.03.97 ; francoadot87@orange.fr

PLANNING FAMILIAL 87 ■ Association de lutte globale contre toutes les formes de discriminations et notamment celle fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle. Espace Associatif Charles-Silvestre, 40, Charles-Silvestre, 87000 Limoges, ☎ 06.44.96.43.86. Planningfamilial87@gmail.com. Permanences téléphoniques lundi, mardi et vendredi, de 13 h30 à 16 h 30.

UNAFAM 87 ■ (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques) spécialisée dans le soutien, la représentation, la formation et la dédiabolisation des maladies psychiques. 34, rue de Belfast, 87100 Limoges, ☎ 08.10.75.12.29 (accueil sur RDV). 87@unafam.org ; www.unafam.org.

VICTIMES et CITOYENS ■ Ecoute, soutien, guide des victimes et familles de victimes d'accidents de la route. Accueil permanent au 0.825.30.30.00 et au 06.66.59.24.38, 7 jours sur 7.

CHU DUPUYTREN ■ ☎ 05.55.05.55.55.

SOS MÉDECINS LIMOGES ■ ☎ 05.55.33.20.00, ou 36.24. (24 h/24, 7j/7).

SOS-BÉBÉS 87 ■ 104, rue Armand-Dutreix, à Limoges, ☎ 05.87.84.71.68. Permanences lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h. Prise en charge des enfants du département de la naissance à 6 ans sur critères de ressources (nourriture, produits d'hygiène, produits de puériculture, vêtements...). Inscriptions les lundi et jeudi de 14 h 30 à 16 h 15.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE ■ Délégation départementale, 8, rue Réaumur, 87000 Limoges. ☎ 05.55.32.08.87 ; dd87@croix-rouge.fr. Accueil de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

SECOURS CATHOLIQUE ■ **Equipe de Limoges** : 23, rue Charpentier, 87000 Limoges. ☎ 05.55.34.10.06. Du lundi au samedi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ; fermé le jeudi après-midi.
■ **Equipe de Limoges-Beaubreuil** : 4, allée Fabre-d'Eglantine, 87280 Limoges, ☎ 06.79.67.29.29. Accueil les mardis et jeudis de 14 h à 16 h. Permanences à Aixe-sur-Vienne, Bellac, Feytiat, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche. Renseignements ☎ 05.55.34.38.65.

SECOURS POPULAIRE ■ Fédération de la Haute-Vienne, 21 Nord, 6-8, rue Turlure, 87280 Limoges-Beaubreuil. ☎ 05.55.04.20.50 ; www.spf87.org. Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ; le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

BANQUE ALIMENTAIRE ■ 6, rue Fernand-Mahieuzat, 23 Romanet, 87000 Limoges. ba87@banquealimentaire.org ; ☎ 05.55.79.03.74. Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

RESTOS DU CŒUR ■ Centre de distribution de Chinchevieux, 85-87, rue du Chinchevieux, 87000 Limoges, 05.44.73.82.76, ouvert lundis, mardis et jeudis de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h. Centre de distribution des plaines, 52 rue des Plaines, 87000 Limoges, 05.55.01.25.66, ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 9 h et 13 h et de 13 h 30 à 16 h. Siège des Restos du Cœur, 2, rue des Pierrevaux, 87220 Feytiat, 05.55.79.89.89, ad87secretariat@restosducoeur.org ; permanence les lundis, mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

RESTAURANT SOCIAL ■ La Bonne Assiette, 12, rue Mandonnaud à Limoges : petit déjeuner (0,50 €) de 8 h 30 à 9 h 30 ; déjeuner tous les jours de l'année de 11 h 15 à 12 h 30 (3,50 €) ; dîner (3,50 €) de 18 h 30 à 19 h 30 (service du lundi au vendredi sauf jours fériés). Possibilité de faire des dons réguliers ou ponctuels. Renseignements ☎ 05.55.32.30.80 ou cochet.lucien@orange.fr.

ANCIENS PUPILLES DE L'ÉTAT (AEPAPE 87) ■ 20, bd Victor-Hugo, Limoges. ☎ 09.51.79.24.93. Permanences les mercredis, de 14 h 30 à 17 h. Distribution de produits alimentaires et vestimentaires uniquement pour les anciens pupilles de l'État adhérents à l'Association des pupilles de l'État.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX-SPA ■ Refuge Lucien-Berdaud, avenue du Général-Charrière, route de Neuvic, 87270 Couzeix. ☎ 05.55.48.06.75. spa87@free.fr. Ouvert au public du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 14 h à 18 h ; permanence 24 h/24 et 7 j/7.

SOCIAL

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ■ 22, avenue Jean-Gagnant, 87037 Limoges Cedex. ☎ 3646 (appel gratuit + prix d'un appel). www.ameli.fr. Accueil : 22, avenue Jean-Gagnant, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, accès espace libre-service (bornes, site internet ameli...) et avec RDV, après-midi uniquement, accueil avec RDV. ■ **Ambazac** : 2, place de la Gare (uniquement sur RDV), lundi, de 14 h à 16 h ; espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel, 2, place de la Gare, lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. ■ **Arnac-la-Poste** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; locaux de La Poste (15, place du Champ-de-Foire) : lundi, de 14 h à 16 h 30 ; mardi, mercredi et vendredi, de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 ; jeudi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 ; samedi, de 9 h 15 à 11 h 30. ■ **Bellac** : place de la République (uniquement sur RDV) jeudi, de 9 h à 12 h et vendredi (semaine impaire), de 9 h à 12 h. ■ **Châlus** : 28, avenue François-Mitterrand (uniquement sur RDV) le jeudi, de 14 h 30 à 16 h 30 ; espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel, 28, rue François-Mitterrand, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. ■ **Châteauponsac** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; 3, place Ducoux, lundi, de 14 h à 17 h, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et le samedi, de 9 h à 12 h. ■ **Eymoutiers** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; locaux de La Poste, 3, place de la Mairie, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et du 14 h à 17 h ; et le samedi, de 9 h à 12 h. ■ **Eymoutiers** : mairie, 8, rue Collégiale (uniquement sur RDV), le mercredi, de 14 h à 16 h. ■ **Le Dorat** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel, locaux de La Poste, 14, rue Robert-Lapeyrère, les lundi, mardi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ; le jeudi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ; les mercredi et samedi, de 9 h à 12 h. ■ **Mézières-sur-Issoire** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; locaux de La Poste, 1, centre André-Reynaud : les mardi, mercredi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h ; le jeudi, de 10 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h ; les vendredi et samedi, de 9 h à 12 h 15. ■ **Nexon** : centre social du Pays de Nexon, espace Rousseau, 5, rue Jean-Jacques-Rousseau (uniquement sur rendez-vous), le mardi, de 14 h à 16 h ; espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel, centre social, espace Rousseau, le lundi de 14 h à 16 h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. ■ **Rochechouart** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; 2, place des Halles, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. ■ **Saint-Genest-sur-Roselle** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; le bourg, du lundi au samedi, de 10 h à 16 h. ■ **Saint-Germain-les-Belles** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; locaux de La Poste, 2, avenue Rembac, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h. ■ **Saint-Junien** : (cité administrative, place Auguste-Roche (87200), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h, accès espace libre-service (bornes, site internet ameli...) et avec RDV, après-midi uniquement accueil avec RDV. ■ **Saint-Just-le-Martel** : espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; Maison de la Communauté de communes, 33, rue du 8-Novembre ; les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; les mercredi et samedi, de 9 h à 12 h. ■ **Saint-Léonard-de-Noblat** : 15, rue de Beaufort (uniquement sur rendez-vous) le mercredi, de 9 h à 12 h et le vendredi semaine paire, de 9 h à 12 h, espace France service : ameli.fr et accompagnement à l'utilisation du matériel ; 15, rue de Beaufort ; les lundi, mercredi et vendredi, de 13 h 30 à 17 h ; les mardi et jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. ■ **Saint-Yrieix-la-Perche** : maison de la Communauté de communes, rue du 8-Mai-1945 (uniquement sur rendez-vous), le lundi et le mardi, de 9 h à 12 h, espace France service : ameli.fr, rue du 8-Mai-1945, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 ; le vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) DU LIMOUSIN ■ (espace Santé-Claire, 87041 Limoges Cedex. ☎ 05.44.00.04.04 ; limousin.msa.fr. Accueil physique : accueil tout public, le lundi et mercredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h, sur RDV, le mardi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 30, et le jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30. Accueil téléphonique : le lundi, de 8 h 30 à 17 h ; le mardi, mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h ; le jeudi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 30.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE ■ 25, rue Fernan-Delage, 87048 Limoges Cedex 1. ☎ 0810.25.87.10 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) ; www.caf.fr. Lundi au vendredi de 8 h à 17 h. ■ **Limoges-Beaubreuil** : centre médico-social, allée Marcel-Proust (87000). Le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30. ■ **Bellac** : 14, place de la République (87300). Le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15. ■ **Saint-Junien** : Place Auguste-Roche (87200). Le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15. ■ **Saint-Léonard-de-Noblat** : centre médico-social, 15, rue de Beaufort (87400). Le jeudi de 9 h à 12 h. ■ **Saint-Yrieix-la-Perche** : maison de services au public, rue du 8-Mai-1945. Permanence le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15. Borne visio-accueil disponible du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Accompagnement à l'utilisation du service tous les jours entre 9 h et 12 h et 14 h à 17 h, (sauf mercredi après-midi).

ANPAA 87 ■ (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), 5, avenue Garibaldi, 87000 Limoges. ☎ 05.55.34.46.00. Fax : 05.55.33.50.43. anpaa87@anpaa.asso.fr. Le mardi, mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 17 h ; lundi et vendredi, de 9 h à 18 h ; le premier samedi du mois, de 8 h 30 à 12 h. ■ **Consultations CSAPA** (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie) ■ **Le Dorat** : le 1er lundi de chaque mois à l'hôpital, de 9 h 30 à 11 h 30. ■ **Bellac** : le 2e lundi de chaque mois à l'hôpital, de 9 h 30 à 11 h 30. ■ **Eymoutiers** : le 3e lundi de chaque mois à l'hôpital, de 9 h 30 à 11 h 30. ■ **Magnac-Laval** : le 4e lundi de chaque mois à l'hôpital, de 9 h 30 à 11 h 30. ■ **Saint-Yrieix-la-Perche** : le 2e mercredi de chaque mois à l'hôpital, de 9 h 30 à 11 h 30. ■ **Saint-Junien** : le 4e vendredi de chaque mois à l'hôpital, de 14 h 30 à 16 heures.

MÉDECINE DU TRAVAIL ■ ABCD (Association médicale du Centre-Ouest pour le bâtiment et les travaux publics), 6, allée Duke-Ellington, BP 20001, 87067 Limoges Cedex 3. ☎ 05.55.11.21.00 ; contact@abcd-btp.fr

AIST 87 ■ (Association inter-professionnelle pour la santé au travail), 6, rue Voltaire, 87100 Limoges. ☎ 05.55.77.05.63.

CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) ■ 29 c, rue des Pénitents-Blancs, 87100 Limoges. ☎ 09.55.33.66.00 ; cnidffimousin@wanadoo.fr ; infofemmes.com. Lundi au mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h ; le jeudi de 9 h à 17 h 30 ; le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. ■ **Saint-Yrieix-la-Perche** : Maison de services public, rue du 8-Mai-1945, Permanence sur RV le 3e lundi du mois, de 14 h à 17 h.

AVIMEJ ■ (Association d'aide aux victimes et de médiation), 7 bis, rue du Général-Cérez, 87000 Limoges. ☎ 05.55.32.08.00 ; avimedg@aliceadsl.site internet : avimedg.fr/webargotauto.com

MAISON DES DROITS DE L'HOMME ■ 113, avenue du Général-Leclerc, 87100 Limoges. ☎ 05.55.35.81.24. ; contact@mdh-limoges.org. Le public est reçu uniquement sur rendez-vous au moins jusqu'au 15 mai. Hors crise sanitaire, les ouvertures se font le mardi, jeudi et vendredi matin, de 10 h à 12 h 30, ainsi que du mardi au jeudi de 14 h à 17 h 30.